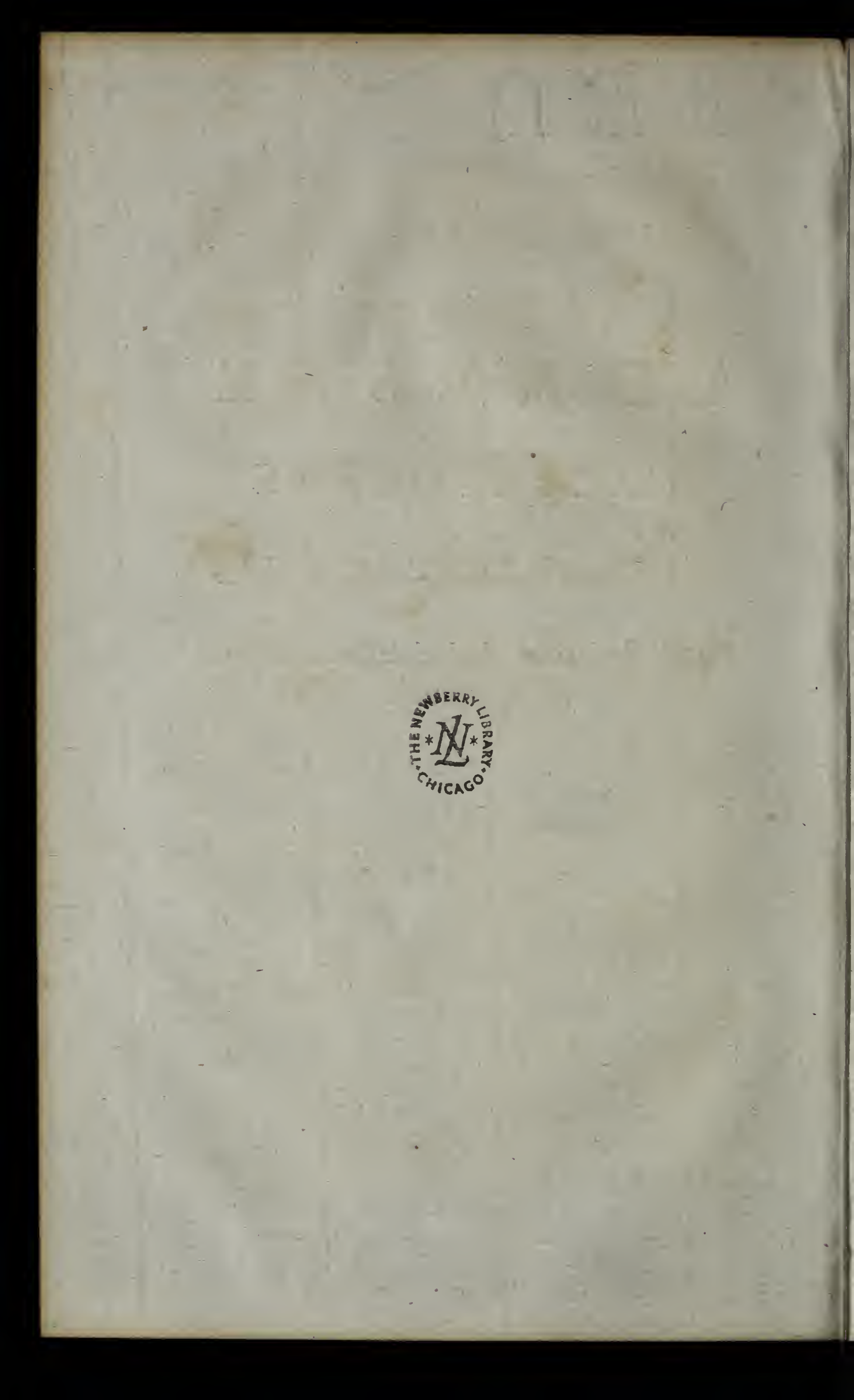
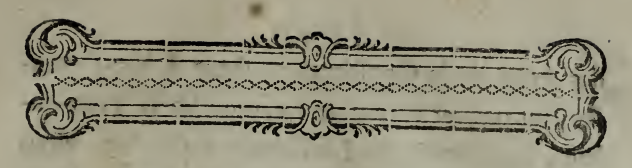
ADRESSE

AUX CITOYENS

DU DÉPARTEMENT DU GERS,

PAR la Société des Amis de la Constitution, séante à Auch.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO



ADRESSE AUX CITOYENS DU DÉPARTEMENT DU GERS;

PAR la Société des Amis de la Conſtitution, ſéante à Auch.

TANDIS que les amis de la Patrie & de la Juſtice travaillent ſans relâche à raffermir l'édifice de notre liberté, une foule d'ennemis perfides cherche à exciter par de ſourdes manœuvres une dangereuſe fermentation. Parmi les hommes ſéditieux dont les complots tendent à ſouffler par-tout la guerre civile, on doit compter principalement pluſieurs Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Auch, ayant à leur tête M. la Tour-du-Pin, ci-devant Archevêque. Non content de prêcher à ſon ancien troupeau l'inciviſme & la déſobéiſſance à la Loi, il fait circuler encore dans des écrits incendiaires, le dangereux poiſon de ſes maximes. On ne peut point révoquer en doute cette aſſertion, puiſqu'il eſt vrai que le 25 du mois de Février, il fut remis ſur le bureau

des Amis de la Conſtitution, ſéant à Vic-Fezenſac, un paquet revêtu du ſceau de M. la Tour-du-Pin, à l'adreſſe de l'Archiprêtre du lieu. Nous avons pris copie de trois pieces qui y étoient incluſes. Il ſuffit d'en faire la lecture, pour concevoir de ces trames anti-patriotiques toute l'indignation qu'elles méritent.

COPIE de la premiere Lettre renfermée dans le paquet dénoncé par les Amis de la Conſtitution de Vic-Fezenſac.

ON nous a demandé, M. l'Archiprêtre, un modele de lettre au ſieur Barthe, & une déclaration des fidelles ſur la circonſtance actuelle; je vous les envoie. La lettre eſt partie après avoir été communiquée à pluſieurs Eccléſiaſtiques; on n'a pas pu attendre les ſignatures. On ſigne à force la déclaration à Auch : des copies répandues à propos & confiées à des gens sûrs, rapporteroient beaucoup de ſignatures. Reçois l'aſſurance de tous mes ſentimens.

Ce 24.

Copie de la Lettre écrite au sieur Barthe.

Vous venez, Monsieur, d'être nommé à un Evêché qui n'existe pas dans la Chrétienté, celui du Département du Gers. Vous avez été choisi pour remplacer un Evêque qui n'a point quitté son Siege, & ne peut, ni ne veut, ni ne doit le quitter. Vous avez été élu par une Assemblée évidemment incompétente, puisque l'Eglise ne lui a pas confié le droit de lui présenter des sujets : vous seriez donc schismatique par votre acceptation ; il nous seroit donc impossible de communiquer avec vous, & de vous reconnoître pour premier Pasteur du Diocese. Votre consécration seroit un sacrilege, & l'exercice de l'Episcopat dans lequel vous seriez intrus, accumuleroit sur vous les profanations & les anathêmes. Nous aimons à croire que vous ferez des sérieuses réflexions, & que vous ne consentirez pas à venir ravager un troupeau qui ne peut jamais vous appartenir, & que nous défendrons avec tout le zele que doit nous inspirer notre amour pour la Patrie & pour la Religion. Nous vous conjurons, Monsieur, d'avoir pitié des âmes de tant de fidelles ; ils sont très-décidés à ne pas vous reconnoître pour leur Evêque : ils savent qu'en cessant d'être sous la conduite des Pasteurs légitimes, ils cess-

feront d'être membres de l'Eglife. Ils font perfuadés qu'il ne peut y avoir des raifons de rompre l'unité ; parce qu'il ne peut y avoir des raifons de fe mettre hors des voies du falut. Ils n'ignorent pas que leur Archevêque n'a point donné fa démiffion, & que s'il la donnoit, l'Eglife feule pourroit l'accepter, parce que l'Eglife feule peut le deftituer, comme elle feule a pu l'inftituer.

Nous ne vous dirons pas, Monfieur, que dans les principes de la Conftitution civile qui vous a donné à l'Epifcopat les prétendus droits que vous voudriez en vain exercer parmi nous, votre élection eft nulle, s'il eft vrai, comme l'ont affuré plufieurs Electeurs, que M. l'Archevêque d'Auch avoit au fecond fcrutin, & peut-être même au premier, la pluralité abfolue des fuffrages, & qu'il n'y a eu, pour le déclarer inéligible, aucune délibération ; mais nous vous obfervons que toute délibération à cet égard eût été nulle ; car la Loi ne lui ayant pas refufé l'éligibilité, il ne pouvoit en être privé par la volonté arbitraire de quelques Electeurs.

Nous cherchons donc en vain, Monfieur, les principes des rapports que vous pourriez avoir avec l'Eglife d'Auch ; il n'en exifte aucun, & nous nous faifons un plaifir de penfer en conféquence que vous ne voudrez pas troubler notre tranquillité & compromettre la vôtre. La voix de votre confcience fera feule écoutée, nous l'efpérons ; & c'eft dans cette confiance que nous avons l'hon-

neur d'être, Monſieur, vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

LES ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCESE D'AUCH.

COPIE d'une Lettre ſans ſignature écrite de la main de l'Abbé Terrade, adreſſée à l'Archiprêtre de Vic, avec l'envoi de pluſieurs exemplaires intitulés : Conſidérations ſuccintes ſur la conduite que néceſſite l'état actuel de l'Egliſe de France; le ſecond, Dialogue entre un Curé & un Electeur; le troiſieme, Lettre de M. à ſon frere, membre du Corps électoral.

RENVOYEZ les boîtes quand vous aurez commodité..... On dit que les Electeurs ſont décidés à faire l'élection demain... Ne feroit-il pas à propos que cette élection faite, vous & tous les Prêtres en particulier, vous écriviſſiez une lettre de ſoumiſſion à notre Prélat? Il fut à Vêpres hier; il voulut parler au peuple, on battit la caiſſe, & l'on applaudit aux ſophiſmes que les impies font entendre dans l'Egliſe..... Votre ami a recu votre nouvelle déclaration. *Deo gratias*.... Il vous fait dire,

ainſi qu'au Med., à vous ſeuls, que votre cœur doit vous dire d'où vient la lettre de.... à ſon frere, Electeur. Salut. 14.

Déclaration propoſée par le ci-devant Archevêque aux Fidelles du Dioceſe.

Nous ſouſſignés, déclarons qu'il ne nous ſera jamais poſſible de reconnoître pour premier Paſteur de ce Dioceſe le ſieur Barthe, dont la nomination ou élection eſt évidemment nulle & ſchiſmatique, tant que le légitime Evêque n'aura ni été dépoſé par l'Egliſe, ni dépouillé en vertu d'une démiſſion librement donnée & canoniquement acceptée. Nous regardons la conſécration qu'il pourra obtenir comme ſacrilege, & ſon entrée dans le Dioceſe comme une intruſion, & nous déclarons ne vouloir jamais communiquer avec un homme frappé des anathêmes de l'Egliſe, & qui accumuleroit ſur ſa tête les profanations, s'il exerçoit les fonctions de l'Epiſcopat, dont il ſe rendroit indigne par ſon ſchiſme.

Nous eſpérons qu'il ne viendra pas ravager un troupeau qui ne peut jamais être le ſien, & nous ſommes décidés à le repouſſer avec le zele que doit nous inſpirer notre amour pour la Patrie & pour la Religion.

Nous ſavons qu'en ceſſant d'être ſous la conduite des Paſteurs légitimes, nous ceſſerions d'être membres de l'Egliſe : il eſt évident qu'il ne peut jamais y avoir de raiſon de rompre l'unité & de faire le ſchiſme, puiſqu'il ne peut jamais y avoir de raiſon de ſe mettre hors de l'Egliſe, & par conſéquent hors des voies du ſalut. Notre Archevêque n'a point donné ſa démiſſion ; il ne peut ni ne doit la donner ; s'il la donnoit, l'Egliſe ſeule pourroit l'accepter, parce que l'Egliſe ſeule peut le deſtituer, comme elle ſeule a pu l'inſtituer.

Tels ſont nos principes & nos réſolutions, dont nous eſpérons, avec la grâce de Dieu, ne jamais nous écarter, voulant reſter enfans fidelles de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

CASTERA, *Préſident* ; LAFFONT, CAPPIN, *Secrétaires.*

RÉPONSE *aux Lettres répandues par M. la Tour-du-Pin.*

JE vois avec une profonde douleur, Monſieur, qu'étant deſtiné par état à inſtruire les peuples, à les éclairer ſur leurs véritables intérêts, à leur inſpirer un ſaint reſpect pour la Puiſſance civile, vous faites cependant tous vos efforts pour égarer leur foibleſſe, leur inſinuer des maximes funeſtes,

& les exciter à la révolte contre l'autorité des Lois. Eſt-ce là cet eſprit de concorde & de charité qui devroit vous animer ? Si vous aviez pour votre ancien troupeau un amour vraiment évangélique, ne craindriez-vous pas de le précipiter par vos écrits incendiaires dans un abîme de calamités ? Nous nous plaiſons à croire que des excès auſſi condamnables vous ſont inſpirés par des conſeillers ſiniſtres, qui mettent tout leur zele à vous tromper. Car ſi vous-même vous preniez le ſoin de réfléchir ſur les principaux devoirs qui vous ſont recommandés par la morale divine, vous vous ſouviendriez ſans doute que Jeſus-Chriſt a ordonné à ſes Apôtres, & en leurs perſonnes, à leurs ſucceſſeurs, de quitter tout pays où on ne voudroit pas les entendre. Il leur a défendu expreſſément d'y reſter malgré les peuples, ſe gardant bien de leur dire que la place qu'ils occuperoient ſeroit inamovible, indeſtructible, & que perſonne n'auroit jamais droit de les en priver. Bien loin de les exhorter à oppoſer une réſiſtance coupable, juſqu'à produire des ſéditions, des guerres civiles, il leur a impoſé au contraire la loi d'obéir aux Puiſſances, & de reſpecter religieuſement leur volonté.

Ainſi donc, Monſieur, au lieu de crier au *ſchiſme*, à *l'erreur*, au *ſacrilege*; au lieu d'avancer, pour égarer le peuple, que *l'Egliſe qui vous a inſtitué peut ſeule vous deſtituer*, prêchez plutôt, d'après les principes de la raiſon & de

l'Evangile, que la Nation peut inconteſtablement rejeter de ſon ſein tout individu qui ne veut pas ſe ſoumettre aux Lois faites & établies par la généralité des individus ; publiez qu'étant le *véritable Roi, le véritable Souverain*, elle a le droit imprefcriptible d'ôter à un rebelle à ſes Lois, les fonctions, les emplois, le territoire qu'elle lui avoit confiés ; car le territoire appartient évidemment à la Nation, & non à l'Evêque que Jeſus-Chriſt n'a créé tel que par rapport à elle.

Ces vérités vous ſont familieres, Monſieur ; à n'écouter que la voix de votre conſcience dans le ſilence des paſſions, elle vous commanderoit, ſans doute, de vous éloigner de votre ancien troupeau, plutôt que de l'expoſer par un entêtement funeſte à toutes les horreurs qui accompagnent les diſſentions civiles. Mais nous devinons le principe d'une réſiſtance ſi ſoutenue. Que dis-je ? pouvons-nous en douter ? Quand nous conſultons les expreſſions de votre lettre, elle nous démontre d'une maniere manifeſte, qu'en vous aſſurant d'un nombre ſuffiſant de ſignataires, vous n'aviez d'autre intention que de lever l'étendard de la révolte. Sous prétexte que la Religion étoit attaquée, vous vouliez ſoulever le peuple en votre défenſe : ainſi vous eſpériez retrouver ſous les ruines de la liberté vos prérogatives & vos anciennes richeſſes ; parlant au nom du Ciel, vous ne ſongiez qu'aux intérêts de la terre, & tandis que vous affectiez de

verser des larmes sur des brebis qui vous échappoient, vous les encouragiez de la voix à s'armer du poignard du fanatisme.

Oui, c'est là, Monsieur, le but que vous proposez, lorsqu'abusant de la crédulité du peuple, vous lui pronostiquez la ruine de la Religion, & que vous lui peignez comme un loup ravisseur, votre successeur dans les fonctions saintes de l'Episcopat. Mais c'est en vain que vous employez tour-à-tour la calomnie & l'appareil hyprocrite du fanatisme & du faux zele; c'est en vain que vous associez à vos desseins plusieurs Ecclésiastiques de la Cité & des environs d'Auch, pour repousser loin de nous l'Evêque que nous avons élu : la propagation des bons principes opposés aux vôtres, me fait espérer que le vœu de notre cœur ne sera pas trompé. Car enfin, quelle qualité manqueroit-il à son élection pour être regardée comme illégitime ? Si le Roi pouvoit présenter des sujets à l'Eglise, lui qui n'étoit que le représentant de la Nation, à plus forte raison la Nation représentée par elle-même, peut-elle le faire ? Ensuite est-il douteux qu'un Evêque puisse communiquer à un simple Prêtre la grâce de la consécration épiscopale, lorsque ce Prêtre lui a été présenté par un Corps électoral composé de Prêtres & de Laïques ? Certes, l'Assemblée Nationale, en adoptant ce mode dans la nomination des Curés & des Evêques, n'a rien créé, n'a rien innové;

elle n'a fait que tirer de l'oubli les anciennes regles de difcipline que les abus les plus criminels avoient profcrites ; & fi vous n'êtes pas convaincu de la vérité de ces principes, parcourez les premiers & les plus beaux fiecles de l'Eglife, confultez les regles qui ont été conftamment obfervées dans les élections des Evêques, vous n'en découvrirez pas un feul qui n'ait été élu par la volonté générale & libre des Fidelles affemblés. Le nouvel Evêque recevoit l'inftitution canonique du Métropolitain ; le Métropolitain lui-même la recevoit des Evêques de la Province, & l'on ne regardoit ni les uns ni les autres comme intrus dans l'Eglife, quoiqu'ils ne la reçuffent pas de l'Evêque de Rome. Sans remonter même à l'origine de l'Eglife, lifez encore le fecond Difcours de l'Abbé Fleury fur l'Hiftoire Eccléfiaftique, édition de Paris de l'année 1772, p. 44, vous verrez qu'on facroit le nouvel Evêque, qu'on le mettoit en fonctions ; mais on avoit tellement égard au confentement du peuple, que s'il refufoit de recevoir un Evêque, on ne l'y contraignoit pas, & on lui en donnoit un autre qui lui fût agréable. Confidérez le grand nombre d'Evêques que cette Hiftoire nous préfente : ferons-nous fchifmatiques, parce que nous imiterons les faints Prélats fur ce point de difcipline ? Confultez la Pragmatique-fanction de Charles VII en 438 ; qui fixe les droits du peuple & ceux de l'Eglife dans les élections des Evêques ; elle ne peut

vous être suſpecte, puiſqu'elle eſt l'ouvrage des Evêques de France, des Députés du Pape Eugene, & du Concile général de Bâle. Voyez encore le réſultat de l'Aſſemblée du Clergé, qui fut tenue à Tours en 1511, ſous Louis XII. D'après les autorités que je viens de vous citer, abandonnez l'inique concordat où ſe fondent vos prétentions; vous ſavez qu'il fut le fruit des manœuvres les plus odieuſes.

C'eſt à vous maintenant que je m'adreſſe, Citoyens religieux, mais faciles à ſéduire. Quand j'ai terraſſé votre ex-Archevêque par la force des raiſons les plus convaincantes, croiriez-vous encore vous-mêmes que nos Repréſentans, par la Conſtitution civile du Clergé, n'ont pas reſpecté inviolablement le dépôt de nos dogmes ? Pourriez-vous vous perſuader que ſi la Religion étoit en danger, le Pape qui a été vivement ſollicité par nos Evêques, s'imposât la loi du plus profond ſilence ? Ah ! puiſqu'il ſe tait, & qu'il ne lance pas les foudres de l'excommunication, croyons fermement qu'en condamnant nos Evêques, il fait l'apologie tacite de nos Légiſlateurs. Eclairés déſormais par la vérité, défiez-vous donc de toutes les menées ſourdes de ceux qui dirigent vos conſciences, & ne voyez dans les preſſentimens dangereux qu'ils réveillent en vous, que les ſuggeſtions de l'intérêt perſonnel qui les égare. Imaginez-vous qu'il exiſte entre pluſieurs Evêques & pluſieurs Curés une ligue, une

coalition anti-civique : ce qui le prouve , c'eſt l'identité des moyens qu'on a employés dans toutes les Villes. Vous avez vu à Auch les femmes alarmées du péril imaginaire de la Religion , s'aſſembler , ſe récrier , fomenter des ſéditions ; vous avez vu à leur ſuite les valets , obéiſſant à la même impulſion , venir jurer à M. la Tour-du-Pin ſoumiſſion & fidélité ; vous avez vu le ci-devant Archevêque , égaré par un faux zele , bénir ces attroupemens & leur recommander la fermeté dans la déſobéiſſance à la Loi ; vous avez vu , ſous ſes auſpices , ſe former une aſſociation incivique , qui , ſous le nom ſpécieux des Amis de la Paix , apprêtoit les horreurs d'une guerre civile. Eh bien ! peuple bon & toujours trompé , ces inſinuations perfides , ces trames ſanguinaires , on les a miſes également en jeu dans d'autres Cités , pour te porter à la révolte ; mais , grâces au Ciel , tous les projets ont été déjoués , toutes les machinations ont été découvertes : les braves Gardes nationales ont diſſipé promptement ces orages , & toi-même , tu as eu le plaiſir de voir les ſoldats patriotes de la ville d'Auch s'empreſſer de ratifier le ſerment de leur patriotiſme.

Eh ! quel ſeroit l'état déplorable de la France , ſi les eſprits s'abandonnoient à l'impulſion des Prêtres fanatiques ? Bientôt les droits de la nature & de l'humanité ſeroient impitoyablement violés. Le pere armé contre le fils , le fils couvert du ſang

de ſon pere, l'ami aſſaſſinant ſon ami; la ſœur plongeant le couteau dans le cœur de ſon frere, ce vaſte Empire changé dans un moment en un vaſte tombeau, voilà la ſcene d'horreur que nous aurions pour prix de notre foibleſſe !

Frémiſſez à ces idées, dignes Patriotes, véritables Français. Si nos peres ſe ſont égorgés pour les intérêts de leurs Prêtres, gardez-vous d'imiter un ſi coupable exemple. Connoiſſez mieux le vœu de notre Religion ſainte; elle ne nous recommande que des ſentimens de paix, de bienveillance & de fraternité. Ainſi, quoique diviſés d'intérêts & d'opinions, rapprochez-vous les uns des autres à la voix de la morale divine, immolez-lui toutes vos prétentions & vos reſſentimens; & ſi vous vous livrez encore à l'impulſion de la rivalité, que ce ne ſoit que dans l'exercice des vertus chrétiennes & politiques.

LAPLAIGNE, *Préſident.*

MONLAUR fils,
LONGCHAMPS,
LADRIX,
BEAUGRAND,
} *Secrétaires.*

Copie de la Lettre écrite à M. Barthe, nommé Evêque du Département du Gers.

MONSIEUR,

IL nous eſt parvenu du Club des Amis de la Conſtitution, ſéant à Vic-Fezenſac, un paquet contenant une Lettre intitulée, *Copie de la Lettre écrite à M. Barthe*, & ayant pour ſignature ces mots vagues, *les Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Auch.* Cette Lettre eſt accompagnée d'une prétendue déclaration des fidelles du même Dioceſe, que l'on ſuppoſe, par le menſonge le plus groſſierement combiné, avoir ſouſcrit à tous les faux principes & les allégations ridicules que renferme la Lettre ci-deſſus énoncée.

Le Club de Vic-Fezenſac, convaincu par le ſceau dont le paquet étoit revêtu, que c'étoit un nouveau fruit du fanatiſme de *la Tour-du-Pin*, ſe propoſe d'expoſer au grand jour ces machinations perfides, qui ne tendent à rien moins qu'à allumer les torches d'une guerre civile, & doit vous raſſurer ſur la fauſſeté des dangers dont on vous menace, en mettant exactement ſous vos yeux la vérité des faits.

Vous permettrez, Monſieur, à notre tendreſſe filiale, de nous joindre à cette partie de votre troupeau, pour faire éclater les tranſports unanimes de notre indignation, à la vue des manœuvres coupables que pratique contre vous l'ex-Evêque du Département de Gers. Oui, c'eſt en vain qu'il met en jeu tous les reſſorts de l'hypocriſie & du faux zele; tous ſes projets ſeront déjoués, tous ſes artifices ſeront dévoilés, & la maſſe des Citoyens honnêtes prévaudra contre la ligue des paſſions injuſtes. Peut-être que la Lettre mentionnée vous eſt parvenue avec ſon appendice; peut-être que le tiſſu des calomnies & des impoſtures qui y ſont répandues, a jeté dans votre eſprit prévenu la défiance & les alarmes: mais quand bien même il ſeroit vrai que le menſonge & le crime fuſſent capables d'ébranler le courage de la vertu, détournez un inſtant vos regards de deſſus vos ennemis, & n'enviſagez que les tranſports, l'admiration & l'amour d'un grand peuple ami de la paix & de la Conſtitution, dont le vœu le plus ardent eſt de pouvoir vous placer à ſa tête dans la carriere de la religion & du patriotiſme. Ainſi donc, ſans concevoir aucune alarme, laiſſez s'exhaler ce poiſon peu dangereux, dont l'orgueil & le fanatiſme terraſſés s'efforcent vainement de ternir vos talens & vos vertus évangéliques.

D'ailleurs, vous le ſavez, quand on eſt aſſez

courageux pour dire la verité, on doit s'attendre à voir s'élever ſur ſa tête des orages excités par l'intérêt. Vous avez une connoiſſance trop approfondie du caractere des hommes, pour ignorer qu'ils calomnierent d'abord les bienfaits de ceux qui leur apportoient la lumiere; rappelez les exemples des génies les plus éclairés & les plus vertueux, & félicitez-vous d'avoir avec eux de nouveaux traits de reſſemblance. Un temps viendra, & ce temps n'eſt pas éloigné, où les eſprits courbés encore ſous le joug des préjugés & la tyrannie des opinions, reprendront enfin l'attitude mâle de la liberté. Combien alors vont-ils vouer une haine ſentie aux Miniſtres du menſonge qui les avoient égarés! Combien alors, au contraire, béniront-ils la mémoire de ceux qui, malgré leurs blaſphêmes, les forcerent à devenir heureux & libres!

Vous aurez ſans doute part à ces hymnes de reconnoiſſance, ô vous dont l'héroïſme patriotique défendit ſans relâche, par des écrits courageux, le berceau de la patrie renaiſſante! Achevez, nous vous en conjurons; mettez le ſceau à l'intrépidité qui vous caractériſe, en vous uniſſant bientôt par un nœud indiſſoluble aux brebis fidelles qui vous appellent. C'eſt peu d'admirer l'énergie de votre civiſme, c'eſt peu d'entretenir au ſein de cette cité la paix & l'harmonie; ſe couvrant d'une nouvelle gloire, les différentes compagnies formant la Légion de la ville d'Auch, pour diſſiper

auſſi-tôt un orage naiſſant, ſe ſont empreſſées de renouveler ſur l'Autel de la Patrie le ſerment d'être fidelles à la Nation, & de favoriſer ſur-tout l'exécution des Décrets concernant le Clergé de France. Voilà la vérité, Monſieur ; voilà le digne troupeau dont vous êtes le nouveau Paſteur ; nous aimons à nous perſuader que la nouvelle de ſon raffermiſſement dans les bons principes, fera ſur votre cœur paternel l'impreſſion la plus touchante.

LAPLAIGNE, *Préſident.*

BEAUGRAND,
LONGCHAMPS,
MONLAUR fils,
LADRIX.
} *Secrétaires.*